

Transmis pour diffusion urgente

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation

Dans le cadre de la Fête Patronale du Gosier

GOSIER, LE 23 AOUT 2012 — Le Maire du Gosier, Jean-Pierre DUPONT, informe qu'en raison des animations prévues dans le cadre de la Fête patronale, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

Déboilé de groupes à peaux Vendredi 24 août, 20 h 00	La circulation des véhicules sera réglementée le long du circuit du déboilé : Collège Edmond Bambuck - Farraux - Carrefour ancienne AFPA - Bd du Général de Gaulle - carrefour de l'Eglise - Rue Raphaël Luce - Rue Alexandre Justin - carrefour du cimetière - Boulodrome
Défilé officiel Samedi 25 août	Le stationnement est interdit de 15 h à 20 h de l'entrée de la rue Nicolas Ballet à l'Eglise et la circulation est réglementée.
Vin d'honneur Samedi 25 août	Dans le cadre du vin d'honneur, la circulation est déviée boulevard Amédée Clara au niveau de l'Esplanade de la Rénovation de 6 h jusqu'à la fin de la manifestation. Circuit de la déviation : Carrefour Eglise - Bd Amédée Clara - Rue Félix Eboué - Rue Alexandre Le Mercier - Contournement de l'Esplanade - Bd Amédée Clara - Périnet. Il est demandé aux camions et engins lourds de d'éviter de passer dans le bourg du Gosier dans ce sens. Leur passage se fera par la RN4, route de la Riviera et Périnet. La circulation pourra se faire normalement dans le sens Sainte-Anne / pointe-à-Pitre, par le Boulevard du Général de Gaulle.

Informations

Police Municipale : 0590 84 09 55